

A photograph showing the backs of several seniors of different ages, all looking towards a bright, glowing horizon. The scene is set outdoors with warm sunlight filtering through trees.

# LES ASSURANCES À LA RETRAITE

Par  
Johanne Freire  
(2025-2026)

AREQ  
CSQ

# Sujets abordés aujourd’hui

- Régime public d’assurance médicaments de la RAMQ
- Renouvellement ASSUREQ au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Votre régime ASSUREQ en un coup d’œil
- Que faire lors de votre décès/décès de votre personne conjointe?
- Campagne d’adhésion à l’AREQ et à l’assurance maladie d’ASSUREQ
- Période de questions

# À la retraite

Pour une couverture complète en assurance :

1. Régime public d'assurance médicaments de la RAMQ  
**(obligatoire, excepté pour les personnes qui sont assurés avec leur personne conjointe)**
2. Régime d'assurance collective ASSUREQ pour une assurance complémentaire en maladie et en vie **(facultatif)**



Régime public d'assurance médicaments  
de la RAMQ

# RAMQ - Médicaments couverts

- Q Les médicaments prescrits et achetés au Québec, figurant sur la liste de médicaments couverts par la RAMQ (plus de 8 000 médicaments)  
[www.ramq.gouv.qc.ca](http://www.ramq.gouv.qc.ca)

- Q Pour savoir si un médicament est couvert :

*RAMQ/Assurance médicaments/Savoir si un médicament est couvert.*

# RAMQ - Médicaments couverts

- Médicaments originaux
- Médicaments génériques
- Médicaments d'exception
- Autres

**La liste des médicaments couverts est en constante évolution**

# RAMQ – Les coûts

Votre participation financière est sous deux formes

- Prime (obligatoire) :
  - Montant fixé selon le revenu familial net (0 \$ à 766 \$ par personne)
  - Obligatoire qu'il y ait achat ou non de médicaments
  - Réévaluée au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année
  - Payable lors de votre déclaration de revenus

# RAMQ – Les coûts

- **Franchise mensuelle \***

Montant à payer lors du 1<sup>er</sup> achat du mois (**22 \$**)

- **Coassurance \***

% du coût du médicament à payer une fois le montant de la franchise enlevée (**30 %**)

\* Si achat de médicaments seulement.

# RAMQ – Les coûts

## Q Plafond mensuel \*

Montant maximal payable dans le mois pour des médicaments couverts (**102,64 \$**). Donc maximum 1 232 \$/an.

Une fois ce montant atteint, la RAMQ assume 100 % des frais jusqu'à la fin du mois.

# RAMQ – Les coûts

Les tarifs du 1 <sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026		
Prime annuelle	Franchise	Coassurance
0 \$ à <b>766 \$</b>	<b>22 \$/mois</b> si achat de médicaments	<b>30 %</b> du coût des médicaments
Selon votre revenu familial net	Contribution maximale : <b>102,64 \$/mois</b>	

# RAMQ – Les coûts

EXEMPLE 1 Ordonnance de 60 \$		
Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution de la personne assurée
	$\begin{aligned} 60 \$ - 22 \$ \\ = \\ 38 \$ \times 30 \% \end{aligned}$	$\begin{aligned} 22 \$ \\ + \\ 11,40 \$ \end{aligned}$
<b>22 \$</b>	<b>11,40 \$</b>	<b>33,40 \$</b>

Total à payer par la personne assurée : **33,40 \$**

# RAMQ – Les coûts

EXEMPLE 2 Ordonnance de 450 \$		
Franchise mensuelle	Coassurance	Contribution de la personne assurée
	$\begin{aligned} 450 \$ - 22 \$ \\ = \\ 428 \$ \times 30 \% \end{aligned}$	Contribution mensuelle maximale atteinte
22 \$	128,40 \$	102,64 \$

Total à payer par la personne assurée : **102,64 \$ (contribution mensuelle maximale atteinte)**

A photograph showing a group of seniors from behind, walking through a park. The scene is bathed in warm sunlight, creating a golden glow. The individuals are dressed in casual attire like jeans, shirts, and jackets.

**Renouvellement ASSUREQ  
au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

**AREQ**  
CSQ

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Mécanisme d'un renouvellement

- L'AREQ et la CSQ sont copreneurs du régime d'assurances ASSUREQ
- Les personnes-ressources de l'AREQ et de la CSQ sont accompagnées d'un actuaire-conseil de la firme Mallette
- À l'automne, des rencontres annuelles ont lieu avec Beneva pour discuter des conditions de renouvellement d'ASSUREQ, qui sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier qui suit

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Mécanismes d'un renouvellement

- La tarification est basée sur l'historique de consommation du groupe (réclamations faites par le groupe) :
  - Assurance maladie : 2 dernières années
  - Assurance vie : 7 dernières années
- Autres facteurs à considérer :
  - Inflation
  - Démographie du groupe
  - Frais d'administration

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Mécanismes d'un renouvellement

- Entente financière avec Beneva :

Si surplus : l'argent est retourné aux assurés par des congés de primes

***Entente financière avantageuse et rare sur le marché!***

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Assurance maladie

- 48 157 certificats actifs :
  - 15 % régime Santé
  - 85 % régime Santé Plus
- Retour à la normale de l'utilisation des garanties dans son ensemble
- Arrivée marquante sur le marché du médicament Wegovy
- À surveiller : arrivée sous peu de nouveaux médicaments, notamment, pour le traitement de l'obésité (\$)
- Bonne nouvelle : générique pour le Wegovy et autres à venir

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Assurance maladie

- Selon l'analyse de l'expérience du groupe par nos actuaires-conseils de chez Malette et au terme d'une négociation avec l'assureur, le CA de l'AREQ a adopté les conditions de renouvellement suivantes :
  - Augmentation de 2,5 % des primes en assurance maladie au 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - Bonifications du régime
  - Augmentation du congé de primes à 8,41 \$/certificat/mois (était 6 \$)

# Bonifications régime d'assurance maladie

- Augmentation du remboursement de la garantie *Appareils auditifs* passant de 750 \$ à 1 500 \$
- Augmentation du remboursement de la garantie *Transport et hébergement pour consultation de médecin spécialiste au Québec* passant de 1 000 \$ à 2 500 \$
- Ajout de la garantie *Examen de la vue* (80 % aux 24 mois) (Santé Plus seulement)

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Régime Santé Primes mensuelles payables en 2026

Statuts de protection	Primes contractuelles	Congés de primes	Primes payables par l'assuré
Individuel	36,57 \$	8,41 \$	28,16 \$
Monoparental	43,30 \$	8,41 \$	34,88 \$
Familial	66,43 \$	8,41 \$	58,02 \$

Note : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Régime Santé Plus Primes mensuelles payables en 2026

Statuts de protection	Primes contractuelles	Congés de primes	Primes payables par l'assuré
Individuel	64,76 \$	8,41 \$	56,35 \$
Monoparental	76,65 \$	8,41 \$	68,24 \$
Familial	117,64 \$	8,41 \$	109,23 \$

Note : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Assurance vie

- 301 72 certificats actifs
- Augmentation marquée du nombre de décès
- Selon l'analyse de l'expérience du groupe par nos actuaires-conseils de chez Malette et au terme d'une négociation avec l'assureur :
  - Augmentation de 8,7 % des primes en assurance vie **aurait été** nécessaire

# Renouvellement ASSUREQ 2026

## Assurance vie

- Q Grâce à des montants importants que dispose Beneva dans des fonds distincts pour le régime d'assurance vie ASSUREQ, une subvention du premier 5 000\$ de chaque choix par l'application d'un congé de primes de 14,46\$ /certificat/mois a été octroyé. (était 6\$ l'an dernier).

# Assurance vie

# Primes

Statuts de protection	Primes contractuelles	Congés de primes	Primes payables par l'assuré
<b>Choix 1</b>			
Individuel	28,92 \$	14,46 \$	14,46 \$
Familiale	42,87 \$	14,46 \$	28,41 \$
<b>Choix 2</b>			
Individuel	57,84 \$	14,46 \$	43,38 \$
Familiale	71,79 \$	14,46 \$	57,33 \$
<b>Choix 3</b>			
Individuel	86,76 \$	14,46 \$	72,30 \$
Familiale	100,71 \$	14,46 \$	86,25 \$

Note : La taxe provinciale de 9 % doit être ajoutée à ces taux de primes.

A photograph showing a group of people from behind, looking at a large map spread out on the ground. The scene is outdoors, with sunlight filtering through trees, creating bright highlights and shadows. The people are dressed in casual attire like jeans, a plaid shirt, and a cable-knit sweater.

**ASSUREQ**  
**en un coup d'œil**

**AREQ**  
CSQ

# ASSUREQ

Le régime d'assurance  
collective des membres  
de l'AREQ

Assureur : Beneva



# ASSUREQ

## Deux régimes offerts

- Assurance maladie
- Assurance vie

# Assurance maladie ASSUREQ



# Régime d'assurance maladie ASSUREQ

**2 OPTIONS**



***SANTÉ***



***SANTÉ PLUS***

# Régime d'assurance maladie ASSUREQ

**En tout temps**

Possibilité de passer de *Santé Plus* à → *Santé*

**Sous certaines conditions**

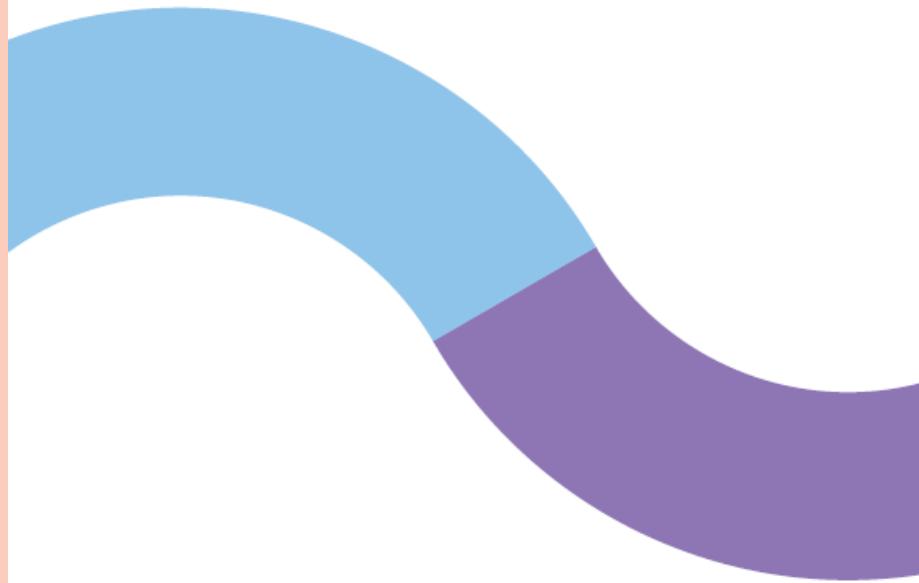
Possibilité de passer de *Santé* à → *Santé Plus*

**SOYEZ VIGILANT!**

Contrat J9999  
Régime ASSUREQ En un coup d'oeil  
En vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026  
À l'intention des membres de l'AREQ (CSQ)



## Régime d'assurance collective



## Tour d'horizon du régime ASSUREQ

Régime A- Assurance maladie	Santé	Santé Plus	Régime A- Assurance maladie	Santé	Santé Plus
Médicaments* admissibles et non couverts par le RGAM <sup>1</sup> (carte de paiement direct)	80 %		Membres artificiels et prothèses externes	80 %	
Injections sclérosantes*	35 \$ / jour		Neurostimulateur transcutané*	800 \$ / 60 mois	
Vaccins préventifs*	(200 \$ / année civile)		Orthèses plantaires*	80 %	
Assurance voyage avec assistance <sup>2</sup> 100 %, 5 000 000 \$ / séjour	Maximum : 90 premiers jours de chaque séjour	Maximum : 182 jours, sous réserve des critères d'admissibilité au régime d'assurance maladie de la RAMQ <sup>3</sup>	Pompe à Insuline et accessoires*	80 %	
Assurance annulation de voyage	100 %, 5 000 \$ / voyage		Prothèse capillaire*	300 \$ à vie	
Ambulance et transport aérien	80 %		Prothèses mammaires*	80 %	
Appareils auditifs	1 500 \$ / 48 mois (Remboursement bonifié)		Soins à domicile*	80 %	
Appareil d'assistance respiratoire et oxygène*	80 %		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins infirmiers lors de visites à domicile</li> <li>• Services d'aide à domicile</li> <li>• Transport aller et retour</li> </ul>	Indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement	
Appareils orthopédiques*	80 %			Indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement	
Appareils thérapeutiques*	80 %			Maximum remboursé de 24 \$ / déplacement et de 12 déplacements / événement, maximum 30 jours / événement	
Articles pour stomie*	80 %		Soins Infirmiers*	240 \$ / jour, 5 000 \$ / année civile	
Bas de soutien à compression moyenne ou forte*	Maximum 3 paires / année civile		Soutiens-gorges postopératoires*	200 \$ à vie	
Centre de réadaptation et centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)*	Chambre d'hôpital semi-privée 100 %, maximum 180 jours à vie		Transport et hébergement pour consultation de médecin spécialiste au Québec*	2 500 \$ / année civile (Remboursement bonifié)	
Centre de soins palliatifs*	Chambre d'hôpital semi-privée, 100 %		Transport par avion ou par train d'une personne assurée allée*	80 %	
Chaussures orthopédiques*	80 %		Audiologie, ergothérapie, orthophonie	Non couvert	80 %
Chaussures profondes*	80 %		Psychothérapie	Non couvert	50 % des premiers 1 000 \$ de frais admissibles et 80 % des frais excédentaires, 1 500 \$ / année civile
Clinique pour cure de désintoxication*	Frais de chambre et pension : 64 \$ / jour, maximum 30 jours / année civile		Acupuncture		
Fauteuil roulant, marchette ou lit d'hôpital*	Pour usage temporaire seulement		Chiropractie		
Glucomètre*	240 \$ / 36 mois		Diététique		
Honoraires à la suite d'un accident aux dents naturelles	80 %		Examen de la vue (Ajout)		
Hôpital au Canada	Chambre d'hôpital semi-privée, 100 %		Homéopathie		
Lentilles Intraoculaires*	80 %		Kinésiologie		
Maison de convalescence*	Frais de chambre et pension : 60 \$ / jour, maximum 120 jours / année civile		Kinésithérapie		
			Massothérapie		
			Naturopathie		
			Orthothérapie		
			Ostéopathie		
			Physiothérapie et thérapie du sport		
			Podiatrie		
			Podologie		

Régime A- Assurance maladie	Santé	Santé Plus
Médicaments* admissibles et non couverts par le RGAM <sup>1</sup> (carte de paiement direct)	80 %	
Injections sclérosantes*	35 \$ / jour	
Vaccins préventifs*	(200 \$ / année civile)	
Assurance voyage avec assistance <sup>2</sup> 100 %, 5 000 000 \$ / séjour	Maximum : 90 premiers jours de chaque séjour	Maximum : 182 jours, sous réserve des critères d'admissibilité au régime d'assurance maladie de la RAMQ <sup>3</sup>
Assurance annulation de voyage	100 %, 5 000 \$ / voyage	
Ambulance et transport aérien	80 %	
Appareils auditifs	1 500 \$ / 48 mois (Remboursement bonifié)	
Appareil d'assistance respiratoire et oxygène*	80 %	
Appareils orthopédiques*	80 %	
Appareils thérapeutiques*	80 %	
Articles pour stomie*	80 %	
Bas de soutien à compression moyenne ou forte*	Maximum 3 paires / année civile	
Centre de réadaptation et centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)*	Chambre d'hôpital semi-privée 100 %, maximum 180 jours à vie	
Centre de soins palliatifs*	Chambre d'hôpital semi-privée, 100 %	
Chaussures orthopédiques*	80 %	
Chaussures profondes*	80 %	
Clinique pour cure de désintoxication*	Frais de chambre et pension : 64 \$ / jour, maximum 30 jours / année civile	
Fauteuil roulant, marchette ou lit d'hôpital*	Pour usage temporaire seulement	
Glucomètre*	240 \$ / 36 mois	
Honoraires à la suite d'un accident aux dents naturelles	80 %	
Hôpital au Canada	Chambre d'hôpital semi-privée, 100 %	
Lentilles intraoculaires*	80 %	
Maison de convalescence*	Frais de chambre et pension : 60 \$ / jour, maximum 120 jours / année civile	

Régime A- Assurance maladie	Santé	Santé Plus
Membres artificiels et prothèses externes	80 %	
Neurostimulateur transcutané*	800 \$ / 60 mois	
Orthèses plantaires*	80 %	
Pompe à insuline et accessoires*	80 %	
Prothèse capillaire*	300 \$ à vie	
Prothèses mammaires*	80 %	
Soins à domicile*	80 %	
• Soins infirmiers lors de visites à domicile	Indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement	
• Services d'aide à domicile	Indemnité de 48 \$ / jour, maximum 30 jours / événement	
• Transport aller et retour	Maximum remboursé de 24 \$ / déplacement et de 12 déplacements / événement, maximum 30 jours / événement	
Soins infirmiers*	240 \$ / jour, 5 000 \$ / année civile	
Soutiens-gorges postopératoires*	200 \$ à vie	
Transport et hébergement pour consultation de médecin spécialiste au Québec*	2 500 \$ / année civile <b>(Remboursement bonifié)</b>	
Transport par avion ou par train d'une personne assurée alitée*	80 %	
Audiologie, ergothérapie, orthophonie	Non couvert	80 %
Psychothérapie	Non couvert	50 % des premiers 1 000 \$ de frais admissibles et 80 % des frais excédentaires, 1 500 \$ / année civile
Acupuncture		Aucun maximum par traitement ou consultation (frais remboursables à 80 %) <sup>4</sup>
Chiropractie		Remboursement maximal de 1 000 \$ / année civile pour l'ensemble de ces services
Diététique		
Examen de la vue (Ajout)		
Homéopathie		
Kinésiologie		
Kinésithérapie		
Massothérapie		
Naturopathie		
Orthothérapie		
Ostéopathie		
Physiothérapie et thérapie du sport		
Podiatrie		
Podologie		

# Liste des fournisseurs exclus (Beneva)

Beneva publie une liste des associations et des praticiens exclus :

- Aucun remboursement n'est accepté pour des factures provenant de ces fournisseurs ou praticiens
- Liste disponible dans votre *Espace client*
- Consulter la liste avant de réclamer/avant de consulter
- Responsabilité du fournisseur ou du praticien d'aviser ses clients (Beneva procède à l'exclusion en avisant l'association/praticien des motifs de l'exclusion)

# Assurance voyage ASSUREQ

Il existe 2 garanties  
(incluses dans le régime *Santé* et *Santé Plus*)

- Assurance voyage **avec assistance** (en cas de maladie, accident ou décès en voyage)
- Assurance **annulation** voyage (en cas d'annulation avant le départ ou d'interruption du voyage)

# Assurance voyage avec assistance

- Q Durée de la couverture :
  - Q 90 jours (*Santé*)
  - Q 182 jours (*Santé Plus*)
- Q Remboursement de 100 % des frais admissibles :
  - Q 5 000 000 \$ / personne assurée / voyage
  - Q Décès, accident, maladie subite et inattendue

# Assurance voyage **avec assistance**

## IMPORTANT

Si une personne est déjà porteuse d'une maladie connue, elle doit s'assurer, avant son départ, que son état de santé est bon et stable. La maladie ou l'affection connue doit être sous contrôle avant son départ.

En cas de doute, communiquer avec la firme d'assistance voyage **CanAssistance** quelques semaines avant le départ.

# Assurance annulation voyage

## VOYAGE

Voyage touristique ou dagrément ou activité à caractère commercial comportant une absence de la personne assurée de son lieu de résidence, pour une période dau moins **2 nuitées consécutives** et nécessitant un déplacement dau moins **400 km** (aller/retour) de son lieu de résidence est également considérée comme voyage, une croisière dune durée dau moins 2 nuitées consécutives sous la responsabilité dun commerce accrédité.

### Exclusion

Voyage ou partie de voyage dont le but est de l'aide humanitaire

# Assurance annulation voyage

- Q Remboursement de 100 % des frais admissibles
- Q **5 000 \$ / personne assurée / voyage**

## IMPORTANT

Par frais admissibles, on entend les frais engagés à la suite de l'annulation ou l'interruption d'un voyage dans la mesure où les frais engagés ont trait à des frais de voyage payés d'avance et que, au moment de les engager, on ne connaît aucun événement pouvant raisonnablement entraîner l'annulation ou l'interruption du voyage prévu.

# Assurance voyage ASSUREQ

## Rappels importants

- Q Consulter les conseils et avertissements du gouvernement du Canada pour les voyages [voyage.gc.ca](http://voyage.gc.ca)
- Q En cours de voyage, communiquer avec *CanAssistance* avant de vous rendre dans un centre hospitalier ou une clinique (soins médicaux d'urgence) pour éviter des complications

# Assurance voyage ASSUREQ

- Informer vos compagnons de voyage des coordonnées de votre assurance voyage
- Éviter la location auprès d'un particulier

*Dans le doute,appelez CanAssistance!*

# Assurance vie ASSUREQ



# Assurance vie ASSUREQ

3 choix offerts

Prestations payables au décès			
Âge	Choix 1	Choix 2	Choix 3
Moins de 60 ans	20 000 \$	40 000 \$	60 000 \$
De 60 à 64 ans	15 000 \$	30 000 \$	45 000 \$
65 ans ou plus	10 000 \$	20 000 \$	30 000 \$

# Assurance vie ASSUREQ

Lors de votre adhésion vous avez choisi la protection d'assurance **individuelle ou familiale** d'assurance vie :

**Individuelle** : Un montant variant entre 10 000 \$ et 60 000 \$ sera versé à votre ou vos bénéficiaires

**Familiale** : En plus d'une assurance vie individuelle, une somme de 5 000 \$ vous sera versée advenant le décès de votre personne conjointe ou d'un enfant à charge

## Droit au paiement anticipé (assurance vie)

Lorsqu'une personne reçoit un pronostic d'espérance de vie inférieur à 24 mois, elle peut faire la demande auprès de Beneva pour recevoir une somme d'argent allant **jusqu'à 50 %** du montant qu'elle détient en assurance vie jusqu'à concurrence de **20 000 \$**.

Des conditions s'appliquent. Communiquer avec Beneva pour les détails.



**Que faire lors de votre décès  
ou décès de votre  
personne conjointe?**

# Outils utiles et disponibles

- Q Aide-mémoire pour l'adhérent en cas de décès d'une personne à charge (personne conjointe ou enfant à charge)
- Q Aide-mémoire pour la personne conjointe survivante en cas de décès de l'adhérent :
  - Q Documents à préserver avec ses documents relatifs au décès
  - Q Disponibles sur le site Internet de l'AREQ dans l'onglet ASSUREQ

# Démarches à faire en cas de décès de la personne conjointe ou d'un enfant à charge

- La personne à charge doit être en protection familiale dans le régime d'assurance maladie et/ou d'assurance vie de l'adhérent
  - Communiquer avec Beneva pour aviser du décès
  - Réclamer la prestation d'assurance vie, s'il y a lieu
  - Faire la demande de changement de statut de protection de votre régime d'assurance maladie et/ou d'assurance vie. Ce changement n'est pas fait systématiquement à la suite du décès

# Démarches à faire en cas de de la personne conjointe ou d'un enfant à charge

- Q Le changement de statut de protection doit se faire de façon distincte pour les deux régimes (maladie et vie), s'il y a lieu
- Q Modifier le nom de votre ou vos bénéficiaires d'assurance vie, s'il y a lieu

Personne à charge	Protection
Personne conjointe	5 000 \$
Enfant à charge (âgé d'au moins 24 heures)	5 000 \$

# Démarches en cas de décès de l'adhérent

- En cas de décès de l'adhérent, la personne conjointe survivante peut choisir d'être assurée par le régime d'assurance maladie et d'assurance vie ASSUREQ à titre de personne adhérente, à condition d'être en protection familiale de ces régimes, immédiatement avant le décès
  - Communiquer avec Beneva pour aviser du décès
  - Réclamer la prestation d'assurance vie, s'il y a lieu, en obtenant le formulaire directement auprès de Beneva. La réclamation doit être transmise dans les 90 jours suivant le décès

# Démarches à faire en cas de décès de l'adhérent

- Une fois avisée du décès, Beneva fera parvenir une trousse d'adhésion destinée à la personne conjointe survivante. La trousse contient :
  - Formulaire d'adhésion à l'AREQ
  - Formulaire de continuation d'assurance ASSUREQ
- La demande d'adhésion doit être transmise à l'AREQ dans les 90 jours suivant la date du décès. Si ce délai n'est pas respecté, la personne conjointe survivante perd son droit au régime d'assurance collective ASSUREQ pour toujours.



# Campagne d'adhésion à l'AREQ et à l'assurance maladie d'ASSUREQ

AREQ  
CSQ

# Campagne d'adhésion à l'AREQ et à ASSUREQ

## À qui s'adresse cette campagne?

Personnes retraitées ayant un jour été membres d'un syndicat affilié à la CSQ, n'ayant pas adhéré à l'AREQ ou à ASSUREQ.

**Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2026:** possibilité d'adhérer à l'AREQ et au régime Santé ou Santé Plus d'ASSUREQ

Occasion unique, exceptionnelle et d'une durée limitée

Pour plus d'information, référez ou communiquez avec l'**AREQ**

**Propagez la bonne nouvelle!**



# 5 bonnes raisons d'adhérer à ASSUREQ

- 1.** Adhésion sans preuve de bonne santé
- 2.** La prime n'augmente pas avec l'âge
- 3.** Assurance voyage couvrant jusqu'à 6 mois consécutifs
- 4.** Assurance votre vie durant
- 5.** Continuation d'assurance pour la personne conjointe survivante

# Primes ASSUREQ

Primes  
assurances d'une  
autre association  
de retraités

## Comparatif primes mensuelles 2026

### ASSURANCE MALADIE ASSUREQ (AREQ)

Régime d'assurance maladie	RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE		
	Individuel	Monoparental	Familial
Santé	29,07 \$	35,94 \$	59,58 \$
Santé Plus	58,33 \$	70,56 \$	112,74 \$

### ASSURANCE MALADIE D'UNE AUTRE ASSOCIATION DE RETRAITÉS

	ÂGE	STATUTS DE PROTECTION		
		Individuel	Monoparental	Familial
Bloc minimal	<b>Moins de 60 ans</b>	30,46 \$	45,44 \$	64,50 \$
	<b>60 à 64 ans</b>	39,62 \$	58,58 \$	78,90 \$
	<b>65 à 69 ans</b>	51,03 \$	74,88 \$	98,84 \$
Bloc médian	<b>Moins de 60 ans</b>	55,56 \$	83,31 \$	121,78 \$
	<b>60 à 64 ans</b>	72,33 \$	107,43 \$	147,49 \$
	<b>65 à 69 ans</b>	95,28 \$	141,42 \$	186,29 \$
Bloc optimal	<b>Moins de 60 ans</b>	72,67 \$	108,92 \$	159,29 \$
	<b>60 à 64 ans</b>	94,61 \$	140,52 \$	192,93 \$
	<b>65 à 69 ans</b>	125,69 \$	187,06 \$	246,63 \$

# FAITES DÉCOUVRIR L'AREQ... ET RÉGALEZ-VOUS !

Chaque fois qu'une personne que vous avez référée dans le cadre de la campagne devient membre, vous recevez une carte-cadeau de **25 \$** chez Ben & Florentine.

**Une nouvelle adhésion = une carte-cadeau !**

**Et c'est sans limite : plus vous référez, plus vous savourez !**

*MERCI !*



# LES ASSURANCES À LA RETRAITE

Par  
Johanne Freire  
(2025-2026)

AREQ  
CSQ